



CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 24 mai 2019 (Réunion électronique)

Président : BARBET Bernard.

Présents : ALBAN Bernard, ALLARD Denis, ANSELME Didier, BEGON Yves, BELISSANT Patrick, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DELOLME Thierry, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, GOURMAND Roland, HARIZA Abtisse, JANNET Jean-François, JURY Lilian, LONGERE Pierre, MARCE Christian, MICHALLET Paul, MORNAND André, PARENT Pascal, PINEL Michel, POITEVIN Guy, PRAT Roger, RAYMOND Jacques, RAYMOND Didier, SALZA Jean-Marc, THINLOT Daniel, VANTAL Jacques, ZUCHELLO Serge, LOUBEYRE Roland, ANSELME Didier, Raymond FOURNEL, LUC Eric, MUFFAT-JOLY Michel, SAEZ Gérard, AURIAC Claude et VALLET Jean-François.

Assistent : COQUET Méline, DEFAY Richard.

Absents : Stéphane JUILLARD, MEYER Arsène, AMADUBLE Philippe.

Objet : **Validation des projets de fusions et de groupements pour la saison 2019/2020.**

I. Groupements :

Pris connaissance des projets de groupement suivants pour la saison 2019 / 2020 :

Pour le District de l'Isère

518931 – C.S. NIVOLAS VERMELLE

550032 – F.C. LA TOUR ST CLAIR

→ Catégories U6 F à Seniors F.

563835 – ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB

581423 – O. NORD DAUPHINE

→ Catégories U12 F à Seniors F.

580949 – ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT

513318 – U.S. DOLOMOISE

→ Catégories U14 à U18.

Pour le District du Cantal

510833 – E.S. PIERREFORTAISE

521165 – A.S. CHAUDES AIGUES

539756 – ST GEORGES SP.L.

516807 – A.S. TALIZATOISE

→ Catégories U6 à U18 et U11F à U18F.

Pour le District de la Loire

548879 – AV.S. D'ASTREE

552529 – F.C. DES BOIS NOIRS

545699 – A.S. COUZAN

→ Catégories U15, U18 et U15 F.

Pour le District du Puy de Dôme

517722 – U.S. LIMONOISE

525423 – F.C. PASLIERES NOALHAT

506537 – C.S. PUY GUILLAUME

→ Catégories U6 à U18.

506559 – U.S. VIC LE COMTE

542828 – U.S. VAL DE COUZE CHAMBON

→ Catégories U12 à U18.

Pour le District de l'Allier

506237 – C.S. DE BESSAY

508740 – MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE

→ Catégories U6 F à U18 F.

Pour le District de Haute-Savoie Pays de Gex

520877 – ENT.S. LANFONNET

538625 - FC DINGY ST CLAIR

→ Catégories U13, U15 et U17.

Considérant que les Districts concernés sont favorables à la réalisation de ces groupements ;

Après analyse des projets de groupement présentés par les clubs,

Le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes valide la réalisation de chacun des projets de Groupement précités.

L'homologation définitive de ces groupements est toutefois subordonnée à la production, avant le 15 juin 2019, en double exemplaire, par l'intermédiaire du District :

- **des P.V. des Assemblées Générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement,**
- **de la Convention-type dûment complétée et signée,**
- **du dossier d'affiliation du groupement dûment complété et signé.**

Groupement District de Lyon et du Rhône :

Pris connaissance du projet de groupement de Jeunes suivant pour la saison 2019 / 2020 :

512107 - EL.S. DE CHAPONOST

523825 - F.C. VAL'LYONNAIS

Considérant que le District de Lyon et du Rhône est défavorable à la création du groupement précité ;

Pour ce motif, le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes refuse la réalisation du projet de Groupement précité.

II. Fusions :

Pris connaissance des projets de fusion suivants pour la saison 2019 / 2020 :

Pour le District de la Loire

504269 – ET.S. LA TALAUDIÈRE

520143 – ENT.S. SORBIERS

Fusion-crétion

549940 – ESP.S. DE L'OUEST ROANNAIS

580651 – A.S. DE L'OUEST ROANNAIS

Fusion-absorption

525873 – U.S. ST GEORGES HAUTEVILLE

529511 – F.C. LEZIGNEUX

Fusion-crétion

Pour le District de la Haute-Loire

532456 – F.C. CUSSAC SUR LOIRE

521291 – SOLIGNAC F.C.

Fusion-crétion

549534 – A.S. BEAULIEU

553154 – E.O. ROSIERES

Fusion-crétion

Pour le District de Lyon et du Rhône

518950 – A.S. DENICE

527243 – A.S. ARNASSIENNE

Fusion-crétion

513735 – F.C. CROIX ROUSSE LYON

590446 – FUTSAL CROIX ROUSSE

Fusion-absorption Pour le District de l'Ain

504341 – U.S. PONT DE VAUX ARBIGNY

529475 – A.S. ST ETIENNE S/REYSSOUZE

550392 – U.S. BASSIN PONTEVALLOIS

Fusion-crétion

Pour le District du Puy de Dôme

511646 – U.S. LES MARTRES D'ARTIERES
553704 – LUSSAT FOOT
Fusion-création

Pour le District de Savoie

582696 – AS HAUTE COMBE DE SAVOIE
531200 – STE HELENE F.C.
Fusion-absorption

Pour le District de Drôme-Ardèche

520732 – EV.S. DE VESSEAUX
523655 – J.S. ST PRIVAT
Fusion-création

531212 – A.J. CHABRILLAN
522187 – F.C.A. EDUC. POP. EURRE
515340 – J.S. ALLEXOISE
Fusion-création

Pour le District de l'Allier

549900 – ENT.S. DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE
550041 – F.C. LA CHAPELLE MOLLES
Fusion-absorption

533614 – ARCHIGNAT F.C.
515990 – U.S. TREIGNATOISE
Fusion-création

Considérant que les Districts concernés sont favorables à la réalisation des fusions précitées ;

Considérant que les clubs précités ont chacun une situation financière nette et équilibrée ;

Considérant que la distance séparant les sièges des clubs constitutifs de chacun des projets de fusion est inférieure à 15 km ;

Après analyse des projets de fusion présentés par les clubs,

Le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes émet un avis favorable à la réalisation de chacun des projets de fusion précités.

L'homologation définitive des nouveaux clubs par le COMEX est toutefois subordonnée à la production à la LAuRAFoot, avant le 1^{er} juillet 2019, en double exemplaire sur papier libre de :

- l'imprimé d'Affiliation du nouveau club **visé par le District concerné**
- les P.V. des A.G. du ou des clubs, régulièrement convoqués, ayant décidé leur dissolution
- les récépissés de radiation en préfecture des clubs dissous
- le P.V. de l'A.G. constitutive du nouveau club ou du club absorbant
- les statuts de l'association et la composition de son Comité
- le récépissé de déclaration en préfecture de la nouvelle association pour les fusions-créations.

Fusion A.S. MONTREVEL - U.S. MARSONNAS JAYAT BEREZIAT :

Pris connaissance du projet de fusion suivant pour la saison 2019 / 2020 :

504346 - A.S. MONTREVEL

541516 - U.S. MARSONNAS JAYAT BEREZIAT

- **Fusion création.**
- **Nom souhaité du nouveau club : F.C. BRESSE TONIC.**

Considérant que le District de l'Ain est favorable à la réalisation de la fusion précitée ;

Considérant que la distance séparant les sièges des clubs constitutifs du projet de fusion est inférieure à 15 km ;

Considérant toutefois que le nom proposé pour le nouveau club se rapproche de celui du Groupement de Jeunes dont font partis les clubs fusionnants, à savoir BRESSE TONIC FOOT, et que le risque de confusion est trop important ;

Après analyse du projet de fusion présenté par les clubs,

Le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes :

- **émet un avis favorable à la réalisation du projet de fusion précité.**
- **émet un avis défavorable au nom proposé pour le club issu de la fusion et demande aux clubs fusionnants de proposer un nouveau nom avant le 15 juin 2019.**

Ensuite, l'homologation définitive du club issu de la fusion par le COMEX sera subordonnée à la production à la LAuRAFoot, avant le 1^{er} juillet 2019, en double exemplaire sur papier libre de :

- l'imprimé d'Affiliation du nouveau club **visé par le District concerné**
- les P.V. des A.G. des clubs, régulièrement convoqués, ayant décidé leur dissolution
- les récépissés de radiation en préfecture des anciens clubs
- le P.V. de l'A.G. constitutive du nouveau club
- les statuts de l'association et la composition de son Comité
- le récépissé de déclaration en préfecture de la nouvelle association.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE